

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT OU À UN RENSEIGNEMENT PERSONNEL

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

	IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE			
Nom :		Prénom	ı ·	
-		116110111	1:	
Adresse :				
T /1/21/22			Code postal :	
Téléphone :	Résidence :		Travail :	
ÎDENTIFICATION DE L'ORGANISME À QUI LA DEMANDE EST FAITE				
Municipalité de Yamaska 100, rue Guilbault, Yamaska				
	In	DENTIFICATION DU DOCU		
		LATIFICATION DO DOCO	MILIT DEMANDE	
MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ Consultation aux bureaux de l'organisme □ Envoi de copie du document □				
Consultation a	ux bureaux de i org	janisme ⊔	Envoi de copie du document 🗆	
	Date		Signature	
		ACCUSÉ DE RÉCE	EPTION	
Je soussignée, responsable de l'accès aux documents de la Municipalité de Yamaska accuse réception de la présente demande d'accès à un document ou à un renseignement personnel.				
Conformément à la loi, le est la date la plus tardive à laquelle vous recevrez une réponse écrite à cette demande. Le délai de réponse fixé par la loi est de vingt (20) jours de calendrier. Exceptionnellement ce délai peut être prolongé de dix (10) jours dans un tel cas un avis de prolongation vous est donné par écrit.				
Les frais de ph	notocopie et de tran	smission des documents	s s'élèvent à \$ ou sont estimés à	
Sylvie Viens Directrice géne	érale et greffière-tré	ésorière		